Certification du mode de production agriculture biologique pour les opérateurs de l'Union Européenne (AB-UE).
CERTISUD délivre des certificats AB uniquement en France.

DATE MISE A JOUR 27/08/2026

état	Activités	Processus par catégories de produits COFRAC	catégories de produits agrément INAO	Liste des activités actuelles certifiées	Activités non certifiables pour	Référentiel	Prog certif	Marque de certification	Version en vigueur prog	Anciennes versions prog
actif	Production	a- Végétaux et Productions végétales non transformées, y compris les semences et autres matériels de reproduction des végétaux	a/ les végétaux et les produits végétaux non transformés	Culture végétale (céréales, maraîchage, plants à repiquer, arboriculture, vigne, …) Culture de champignons et récolte de végétaux et de champignons sauvages		**Règlement (UE) 2018/848 relatif à l'agriculture biologique**, Règlement (UE) 2017/625 relatif aux contrôles officiels et leurs règlements associés, Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap.1er section 1 et chap. 2, 3, Dispositions de contrôles communes de l'INAO relatives à l'agriculture biologique et toutes règles associés, Procédures de contrôles de CERTISUD ainsi que l'ensemble des textes listés dans le programme de certification S-Bio-14 001 (version en cours)	S-BIO-14 001	Logo français AB déposé par le Ministère Français ou logo communautaire "Agriculture Biologique" déposé par l'Union Européenne	04/08/26	29/06/2018 04/10/2016 31/10/2014 01/01/2020 28/10/2021 29/11/2021 01/01/2022 05/04/2022 05/07/2022 26/04/2023 06/11/2023 28/03/2024 25/06/2024 09/07/2025 20/10/2025
actif			a/ les semences et les autres matériels de reproduction des végétaux	Semences et autres matériels de reproduction des végétaux						
actif		b- Animaux et Productions animales non transformées	b/ les animaux et les produits animaux non transformés	Elevage de bovins, équidés, porcins, ovins, caprins, volailles, Lapins, Cervidés						
actif				Apiculture						
actif	Préparation	d- Produits agricoles transformés y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine	d/ les produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine (hors levures)	Tous types de produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine	les levures					
actif		e- Aliments pour animaux	e/ les aliments pour animaux							
actif		f- Vin	f/ le vin							
actif	Production ou Préparation	g- autres produits énumérés à l'annexe I du RUE 2018/848 ou non couvertes par les catégories précitées	g/ maté, maïs doux, feuilles de vigne, coeurs de palmier, jets de houblon et autres parties comestibles similaires de végétaux et de produits dérivés de ces derniers							
actif			g/ cire d'abeille	Cire d'abeille (uniquement de la cire d'opercule prélevée dans une ruche qui a subi un an de conversion)						
actif			g/ huiles essentielles	Huiles essentielles						
actif			g/ laines, non cardées ni peignées	laine moutons, chèvres	Laines lama, alpaga					
actif	Distribution/ mise sur le marché									
actif	Stockage									
actif	Importation									
actif	Exportation									

Ne pas faire de devis. Manque antériorité
Ne pas faire de devis. EXTENSION AGREMENT A DEMANDER A L'INAO